

**DECISION FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT RELEVANT DE L'OFFICE
FRANÇAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides du 31 août 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

décide :

Article unique. – Sont admis à participer à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, au titre de l'année 2024, les candidats suivants :

Genre	Nom d'usage	Prénom
Monsieur	AMIET	Pierre
Monsieur	BERGINC	Anthony
Madame	ETIEMBRE	Bérangère
Madame	FIASCHI	Chloe
Madame	GAETA	Maryline
Madame	HENRY	Clémence
Madame	HOAREAU	Nathalie
Monsieur	ISELIN	Kevin
Monsieur	MARQUIS	Samuel
Monsieur	MARTIN TEODORCZYK	Tristan
Madame	MILLIEZ	Tiphaine
Madame	PALVAIR	Aurelie
Madame	PARADIS	Cecile
Monsieur	LEPLOMB	Paul
Monsieur	PARRAL	Vincent Claude
Madame	ROUILLARD	Charlotte
Monsieur	SALONDY	Thierry
Madame	SCHWAB	Sarah
Madame	STORA	Laetitia
Monsieur	THIERRY	Xavier
Monsieur	WALLON	Gilles

Fait le, **10 NOV. 2023**

Le Directeur Général de l'Office Français de
Protection des Réfugiés et Apatrides



Julien BOUCHER

En cas de contestation de cette décision, le délai est de deux mois à compter de la date de publicité de la présente pour formuler un recours devant le Tribunal administratif.